

Compte rendu

Ordre du jour

1. Budget général – Affectation du résultat
2. Vote des taux
3. Budget général - Budget primitif
4. Budget forêt - Budget primitif
5. Rapport de la CLETC
6. Durée des amortissements
7. Subventions aux associations
8. Autorisation de défrichement
9. Admissions en non valeurs
10. Adhésions au SMIC
11. Actualisation des postes ouverts et mise à jour du tableau des effectifs
12. Eclairage public- Demande de subvention DETR
13. Groupe scolaire MULLER - Demande de subvention
14. Adhésions et retrait au SDANC

Tous les membres du conseil municipal étaient présent sauf :

- Sylviane LAVALLEE – Pouvoir à Martine BOULLIAT
- Marie-France CHERRIERE – Pouvoir à Isabelle LORENTZ
- Jean-Christophe RIETH – Pouvoir à Daniel GROSJEAN
- Anne-Marie FERRAZZINI – Pouvoir à Francine THOMASETTE
- Alexandre RUF et Mickaël LECLAIRE Absents

Soit 13 membres présents et 17 votants

- Madame Francine THOMASETTE a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance
- Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2018 a été approuvé à l'unanimité



1. Affectation du résultat

Par délibération 2018-03 le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| ● Report en fonctionnement R 002 | 404235.05 € |
| ● Affectation du résultat de fonctionnement en investissement | |
| Compte 1068 | 109 173.35 € |

Il convient de modifier cette affectation suite à la dissolution du budget syndical du SMABA qui a restitué aux communes membres les résultats restants dus à savoir 59.77 € au profit de la Commune de NOMEXY .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de manière suivante

- | | |
|---|--------------|
| ● Report en fonctionnement R 002 | 404 294.82 € |
| ● Affectation du résultat de fonctionnement en investissement | |
| Compte 1068 | 109 173.35 € |

DIT que cette décision annule et remplace la délibération 2018-03 du 16 février 2018

CG★★★★★★CG

2. Vote des taux

Monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux que l'année dernière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les différents taux communaux, ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	11.48 %
Taxe foncier bâti	19.25 %
Taxe foncier non bâti	22.69 %

CG★★★★★★CG

3. Budget général : Budget Primitif

Après s'être fait présenté le budget primitif 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif.

CG★★★★★★CG

4. Budget Forêt : Budget primitif

Après s'être fait présenté le budget primitif forêts 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif Forêts

CG★★★★★★CG

5. Rapport de la CLETC

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 décembre 2017,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération entérinant le rapport le 11 décembre 2017,

Vu la transmission du dit rapport au communes en date du 29 janvier 2018,

Pour rappel Monsieur le maire précise que l'attribution de compensation correspond à 203 915 € moins les frais des gestions liés aux actes d'urbanisme soit 202 719 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges



6. Durée des amortissements

Monsieur le Maire propose de fixer la durée des amortissements pour

- La rénovation des réseaux réalisés par le SIERN d'un montant de 24002.93 € sur une durée de 15 ans (soit 1600.20 € par an aux comptes R 2804171.040/ D6811.042)
- Les études pour la requalification des friches réalisées par l'EPFL pour un montant de 10848.36 € sur une durée de 10 ans (soit 1084.84 € par an aux comptes R 2804171.040/ D6811.042)
- Les travaux d'éclairage public réalisés par le SMDEV pour un montant de 25 933.59 € sur une durée de 10 ans (soit 2593.36 € par an aux comptes R 28041582.040/ D6811.042)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder aux amortissements tels que précisés ci avant



7. Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les subventions comme suit :

Associations à vocation culturelle		Associations à caractère social	
Amicale Laïque	760,00 €	Association Familiale	700,00 €
Chantaloisir	700,00 €	Club de L'Entraide	140,00 €
Culture et Bibliothèque pour tous	720,00 €	Donneurs de Sang	300,00 €
Société des Fêtes	3 000,00 €	FASAC	500,00 €
Associations Sportives		Médaillés Militaires	40,00 €
A.S.N. Football	5 000,00 €	Prévention Routière	100,00 €
A.S.N. Pétanque	800,00 €	Protection Civile	500,00 €
Judo Club de Châtel	300,00 €	Secours Catholique	1 150,00 €
Juliana Basket	2 200,00 €	Jeunes sapeurs-pompiers CHANOVAX	150,00 €
Dynamic Gym	250,00 €	Une rose, un espoir	200,00 €
Juliana Gymnastique	2 800,00 €	Total subventions	23 160,00 €
Les Enfants du Biclou	650,00 €		
Sport et Loisirs Volley-Ball	1 900,00 €		
Les coureurs des remparts (dont 150 € de sub. except.)	300,00 €		

Les membres du conseil impliqués dans les associations ne se sont pas prononcés pour les associations concernées. Il s'agit de :

- Jean-Michel COMBEAU (Amicale Laïque et FASAC)
- Cyril GRANDIDIER (Amicale Laïque)
- Delphine GAXATE (Donneurs de sang)
- Murielle CADET (Juliana Gymnastique)
- Daniel GROSJEAN (Biclou et Secours catholique)
- Marie Odile NOEL (Secours catholique)

Les membres ayant pouvoir pour des personnes impliquées dans des associations se sont prononcés en leur nom et non pour le pouvoir dont il disposait

- Martine BOULLIAT pour Sylviane LAVALLEE (Pétanque et la Société des Fêtes)
- Isabelle LORENTZ pour Marie France CHERRIERE (Chante à Loisirs)

☞★★★★★★☞

8. Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire le maire explique au Conseil Municipal que la vente de parcelles constructibles au lieu-dit la HARRONNIERE , en zone 1 AU du PLU, oblige la commune à procéder au défrichement d'une partie des parcelles cadastrées AM 192.193.194.195 soit une superficie de 0.90 Ha (AM 192 = 0.50 Ha , AM 193 = 0.13 Ha , AM 194 = 0.20 Ha et AM 195 =0.07 Ha

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCCEPTE le défrichement des parcelles sus-citées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de défrichement et l'examen au cas par cas pour la surface concernée.

☞★★★★★★☞

9. Admissions en non valeurs

Madame le contrôleur principal de la trésorerie de Thaon-les-Vosges nous a fait savoir qu'un couple a fait l'objet d'une démarche de rétablissement personnel par jugement rendu le 16 février 2018 par le tribunal d'instance d'Epinal.

Les montants dus à la communes pour un montant de 411.94 € ont lieu d'être effacés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et deux voix contre

ACCCEPTE la présentation en non valeurs pour un montant de 411.94 €

☞★★★★★★☞

10. Adhésions et retraits au SMIC

Par délibération 06/18 le comité syndical du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale a entériné les adhésions de la commune d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE du Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères et du Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCCEPTER l'adhésion de la commune et des syndicats

☞★★★★★★☞

11. Actualisation des postes ouverts et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le tableau des effectifs selon délibération n°2018/12 du 16 février 2018

Vu l'avis du comité technique du 20 mars 2018 se prononçant favorablement sur la suppression d'un poste d'adjoint technique à compter du 1 avril 2018, le tableau des effectifs s'établit comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	1	Titulaire	TC	
Adjoint administratif ppal 1e classe	2	Titulaire	TC	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TNC	20
Adjoint d'animation	1	Titulaire	TC	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	TC	
Animateur ppal 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	TC	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	1	Titulaire	TNC	22
	1	Titulaire	TNC	32
	2	Titulaire	TC	
Adjoint technique ppal 2e cl	1	Titulaire	TC	
Adjoint technique ppal de 1ere classe	2	Titulaire	TC	
Agent de Maîtrise Territorial	1	Titulaire	TC	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
Agent Spécialisé Ecole Maternelle ppal 2 ^o Classe	2	Titulaire	TNC	33
Agent Spécialisé Ecole Maternelle ppal 1 ^o Classe	1	Titulaire	TNC	33
FILIERE POLICE				
Chef de police municipale	1	Titulaire	TC	
Brigadier-Chef principal	1	Titulaire	TC	28

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique au 1^{er} avril 2018 et d'actualiser le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention

SUPPRIME un emploi d'adjoint technique

ACTUALISE le tableau des effectifs tel que présenté ci avant

☪★★★★★★☪

12. Eclairage public- Demande de subvention DETR

Par délibération 2017-41 du 08 septembre 2017, les élus se sont prononcés pour la modernisation du réseau d'éclairage dans la rue de l'église soit l'installation de 20 éclairages LED dans la rue de l'église.

Suite à une information parvenue de la Préfecture, il est désormais possible de déposer une demande de subvention auprès de la DETR pour les projets pour lesquels la commune n'exerce pas directement la maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, le coût global des travaux est estimé à 32890 € HT. La commune a reçu les concours suivants : SDEV pour 20 % du montant HT soit 6578 €, Conseil Départemental pour 16 % du montant HT soit 5262 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une demande de subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT d'un montant éligible de 26312 € correspondant au coût global déduction faite de la participation du SDEV soit une aide de 10526 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de travaux,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de la DETR pour la réalisation du programme de modernisation de l'éclairage public,
- **APPROUVE** le plan de financement soit SDEV 20% , Conseil départemental 16% , DETR 40% d'un montant plafonné à 26 312 € et Fonds propres 32%.

☪★★★★★★☪

13. Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Muller

Monsieur le Maire indique que des travaux nécessaires au sein du groupe scolaire sont de deux ordres. Les premiers portent sur la toiture du groupe scolaire qui présente des signes de fatigue et comprend également de l'amiante, les seconds portent sur les ventilations au sein des salles de classe avec l'installation d'une ventilation mécanique permettant une meilleure extraction de l'air

Le coût du programme est estimé à 60 000 € HT (40000 € toiture, 20000 € ventilation)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVER** le programme de travaux et son plan de financement,
- **SOLLICITER** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine, et la DETR

☪★★★★★★☪

14. Adhésions au SDANC

Par délibération 01/18 et 02/18 le comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a entériné les adhésions des communes de Bois le Champ et Savigny et le retrait de la commune de Sandaucourt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCCEPTER l'adhésion des communes de Bois le Champ et Savigny et le retrait de la commune de Sandaucourt.

Questions diverses

- Décisions d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe qu'il a au titre de sa délégation renoncé au droit de préemption pour les parcelles suivantes :

13 rue Pasteur	AI/268	Bâti	27 février
10,rue de l'estrey	AH/242/247	Bati	16 mars
5,rue Pasteur	AI 272	Bâti	16 mars

- Tirage au sort des jurys d'assises

Les jurys d'assises désignés sont :

- Isabelle SCHMITH (BV2 – 170)
- Henri MARCELLE (BV1-427)
- Dolorès TOUSSAINT (BV1-648)
- Catherine BLANCHARD (BV2- 95)
- Serge JACOTEZ (BV1- 335)
- Aurelie DIEUDONNE (BV2 257)

La séance est levée à 22h45.